

**M<sup>e</sup> Serena Trifiro**

Extension / poste : 210

Courriel / Email: [strifiro@gattusogbm.com](mailto:strifiro@gattusogbm.com)

Montréal, le 28 août 2020

**PAR DEPOT ELECTRONIQUE**

Me Véronique Dubois, secrétaire

Régie de l'énergie

800 Place Victoria

2<sup>e</sup> étage, bureau 255

Montréal (Québec) H4Z 1A2

*À l'attention de Me Véronique Dubois*

**Objet: Demande Du Distributeur relative au programme GDP Affaires  
Dossier R-4041-2018  
Commentaires de l'ACEFQ sur les propositions du tarif provisoire de l'option de  
gestion de la puissance et le calendrier de la phase 2  
Notre Dossier : 5337-002**

---

Chère consœur,

Par la présente, l'ACEF de Québec (ACEFQ) donne suite à la demande formulée par la Régie au paragraphe 158 de sa décision D-2020-095 et à ses instructions procédurales communiquées dans sa lettre du 11 août 2020 (A-0050).

L'ACEFQ a pris connaissance de la demande de fixation d'un tarif provisoire pour le Programme GDP Affaires déposée par le Distributeur le 17 août 2020 (B-0065) et du document à son soutien (B-0067, HQD-5 doc 1) (ci-après, le « **Tarif provisoire** »).

L'ACEFQ a également pris connaissance de la Demande introductive d'instance en contrôle judiciaire déposée par Hydro-Québec devant la Cour Supérieure le 25 août 2020 (500-17-113361-201) ainsi que de la demande déposée par le Distributeur le 27 août (B-0069) auprès de la Régie à l'effet de suspendre le présent dossier R-4041-2017 jusqu'à décision finale sur le pourvoi en contrôle judiciaire.

L'ACEFQ constate que le Distributeur a déposé une demande d'approbation d'un tarif provisoire « en fonction des caractéristiques du Programme tel qu'il était lors de la publication de la décision D-2019-164 » selon les termes du paragraphe 157 de la décision D-2020-095. L'ACEFQ note que, le cas échéant, l'autorisation d'un tel tarif provisoire pour le Programme GDP Affaires serait effective « d'ici à ce que l'examen de la phase 2 se termine et que ce tarif soit autorisé suivant les conclusions de cet examen » (D-2020-095, par 156). (nous soulignons)

L'ACEFQ constate également que la Régie prévoyait examiner en phase 2 du présent dossier une proposition tarifaire relative au Programme GDP Affaires qui respecte les principes et caractéristiques de la structure tarifaire à être autorisés tels qu'établis dans la décision D-2019-164. À cette fin, le Distributeur a indiqué qu'il serait en mesure de déposer une telle proposition « vers le 31 janvier 2021 » (B-0065).

Par ailleurs, l'ACEFQ note que le Distributeur conteste chacune des conclusions de la décision D-2020-095, de même que la compétence de la Régie à poursuivre l'examen du présent dossier dans le cadre de sa phase 2 et ce, tant dans sa demande en révision de la décision D-2020-095 (R-4130-2020) que dans sa Demande introductive d'instance en contrôle judiciaire introduite devant la Cour Supérieure. Le Distributeur demande donc la suspension du dossier R-4041-2017 tant à la Cour Supérieure qu'à la Régie (B-0069).

Compte tenu des positions tenues par le Distributeur et des recours déjà engagés, l'ACEFQ redoute que la poursuite du dossier R-4041-2017 soit compromise dans tous les cas, ou à tout le moins reportée indéfiniment. Dans ces circonstances, l'approbation éventuelle d'un tarif provisoire pour le Programme GDP Affaires - si elle devait être accordée - risquerait de se traduire par une situation *de facto* en vertu de laquelle l'application des caractéristiques originales du Programme GDP Affaires, dont le crédit de 70 \$ /MW, se poursuivrait pour une durée indéterminée. L'ACEFQ considère qu'une telle éventualité serait contraire à l'intérêt public.

En conséquence, compte tenu des circonstances décrites précédemment, l'ACEFQ invite la Régie à considérer la suspension du présent dossier jusqu'à la conclusion du pourvoi en contrôle judiciaire dont la Cour Supérieure est saisie, sous toutes réserves des droits et recours de l'ACEFQ et sans admission aucune.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

**GATTUSO BOURGET MAZZONE S.E.N.C.**

(s) Serena Trifiro

**M<sup>e</sup> Serena Trifiro**

ST/dc

c. c. Me Jean-Olivier Tremblay, HQ  
Marc Cloutier, ACEFQ